

Note technique sur le projet de Center Parc de Poligny

Eléments techniques sur le volet eau et milieux aquatiques dans le cadre du débat public piloté par la CNDP.

1) Descriptif du projet :

Le Center Parc de Poligny est un Center Parc dit « de taille réduite », **400 cottages pour 2400 lits** pour une surface totale de **150 ha** (dont 40ha aménagés). « Le cœur du village » fait 12000 m². Le complexe doit être implanté dans un massif forestier de 3000 ha, la forêt de Poligny, zone karstique typique du 1^o plateau jurassien.

Le projet doit créer 300 emplois directs dont 85% en CDI.

Le maître d’Ouvrage est « Pierre et Vacances-Center Parc ».

Calendrier prévisionnel : Le maître d’ouvrage a saisi la Commission National des débats Publics, cette dernière organise des débats du 20.05 au 20.07.2015 et rendra son avis le 20.9 (compte rendu et bilan des débats).

Le 20.12.2015 est prévu la publication de la décision du maître d’ouvrage qui indiquera ses engagements.

Si le projet se poursuit, un dossier loi sur L’Eau sera déposé durant le 2^o trimestre 2016 (R-241-1 du Code l’Environnement). Le début possible des travaux est prévu pour le 2^o trimestre 2017 et l’ouverture éventuelle pour l’été 2019.

2) Localisation du site projet vis-à-vis des zones sensibles (ZNIEFF, Natura 2000, zones humides ou en eau) :

Le site est prévu hors de ce type de zone sensible.

La zone Natura 2000 la plus proche est à 2,5 km au sud (FR 4301322 et FR 4312016 Reculées de la Haute Seille avec Ecrevisse pattes blanches). Aucune zone humide ni cours d’eau ne sont recensés sur le site à part un écoulement temporaire (Carto DDT) qui n’a pas été confirmé semble-t-il sur le terrain par le bureau d’études REILE.

Sont évidemment prévues si le projet se confirme des études plus fines sur la faune (amphibiens entre autre), sur l’hydrologie, l’hydrobiologie et l’hydromorphologie des cours d’eau récepteurs et sur les zones humides.

3) Impact du projet sur la ressource en eau :

3-1) Les besoins et l’alimentation en eau du site :

3-1-1) Les volumes d'eau consommée :

Les volumes d'eau journaliers nécessaires par personne sont estimés (page 41 du DMO) à 90l/j pour l'hébergement et 90l/j supplémentaires pour les équipements (jeux, etc...) ce qui équivaut pour tout le site à des besoins en eau variant de 435m³/j à 491m³/j selon la fréquentation **soit annuellement 160 000 à 180 000 m³/an.**

En débit de pointe instantané, on cite le chiffre de 64,4m³/h soit de l'ordre de 18 à 20l/s.

3-1-2) Les sources possibles d'alimentation en eau :

Le raccordement aux réseaux AEP existant est envisagé selon 3 possibilités (page 50 du DMO) :

- Raccordement au réseau du **Syndicat Intercommunal des Eaux Heute-La Roche** par les communes voisines de Picarreau ou le Fied. Ce syndicat alimente déjà 28 communes grâce à une source située à Mirebel. Cette dernière présente des **capacités déjà limitées en étiage. Aussi, un prélèvement supplémentaire, tel que celui prévu, ne peut pas être envisagé.**
- Raccordement au réseau du **Syndicat du Centre Est** par la commune voisine de Plasne. Ce syndicat alimente 41 communes par la **source de la Papeterie** (propriété de la commune de Champagnole). **Le trop plein** de cette source au fort bilan hydraulique (375 000 à 640 000 m³/an) **donne naissance à la source de l'Ain**. L'Ain présente des assècs fréquents sur la partie située entre cette source et son premier affluent la Serpentine (venant de Nozeroy). Cette solution semble privilégiée mais pose un réel problème vis-à-vis de la protection des milieux aquatiques qui se situent entre la source de l'Ain et l'affluent « La Serpentine ». Ces milieux présentent un intérêt écologique fort avec la présence d'espèces patrimoniales.
- Raccordement au **SIAEP Arbois-Poligny** évoqué dans le dossier Hydrologie (page 5) mais qui ne semble pas vraiment retenu dans le DMO. Ce syndicat alimente 20 communes dont Poligny et son **captage AEP se situe sur la nappe de la Basse Loue à Ounans.**

3-1-3) Impact sur les captages AEP :

Les captages proches de Mièry (source de la Brenne à 3,6km), Ladoye/Seille (source Beau-Renard à 3,6km), Vaux/Poligny (source de la Combette à 2,7km) et Besain (puit communal) n'ont pas réagi aux colorations et ne semblent pas impactés par le site.

Aucun périmètre de protection de ces captages n'intercepte la zone d'étude du projet.

3-2) Les rejets- Assainissement et traitement des eaux usées du site :

Les eaux à traiter sont les **eaux de ruissellement de surface du site (surface des toitures de l'espace aqualudique), les eaux de l'espace aqualudique,** et bien sûr **les eaux usées à hauteur de 3500 équivalents habitants (EH).**

3-2-1) Pour les eaux de ruissellement de toiture et les eaux de vidange bisannuelle de la piscine (déchlorées) dites eaux d'infiltration:

Est prévu une récupération préalable des eaux dans une bache de rétention puis une réutilisation de ces dernières au maximum pour les sanitaires, l'arrosage ou l'infiltration sur le site. L'éventuel trop plein allant sur une aire étanche de neutralisation des rejets (pas d'élément explicatif permettant la compréhension, voir schéma sur DMO) avant de gagner une aire d'infiltration dans le karst.

Les masses d'eau souterraines à proximité du site susceptibles d'être impactées par infiltration sur ce dernier sont : (« Expertise des zones karstiques » par le cabinet REILE du 24 Nov. 2014»)

- Sources de la Brenne (bassin Seille) à l'Ouest.
- **Source de la Grande Doye** (bassin Seille) avec véritable rivière souterraine (sud-ouest du Fied).
- **Source de la Glantine** (bassin Orain) dans la culée de Vaux/Poligny, au Nord.
- Source de la Cuisance (plateau de Besain) à l'Est.
- **Source Pierre l'Enragé à Ladoye/Seille** au Sud.

Des **marquages par coloration** ont été effectués.

Les résultats sont **fortement positifs sur la source Pierre l'Enragé à Ladoye qui semble collecter l'essentiel des eaux infiltrés du site**. On note que le transit des eaux de surface infiltrées vers cette source est moins rapide que sur les autres et l'on en déduit (page 11 du document Hydrologie) « *une certaine capacité à diluer les flux polluants infiltrés dans les sous-sols*». Cette affirmation nous apparaît un peu rapide en l'état puisque le karst ne possède pas de réelle capacité épuratoire.

Les étiages sont aussi les moins sévères sur cette source (débit moyen de 600l/s), la principale des 3 sources de la Seille avec la source du Bief de Mourieux (débit moyen 355l/s) et la source Sautelard (débit moyen de 299l/s) qui sèche en étiage. Les débits d'étiage de ces 3 sources sont prévus à l'étude en 2015.

Les marquages sont faiblement positifs mais tout de même observés sur la source de la Glantine et positifs également sur la source de la Grande Doye. Rien n'est relevé sur la Cuisance ni sur la Brenne.

Ces eaux d'infiltration à très faible charge organique **regagnent** donc deux masses d'eau. La principale est **la masse d'eau Seille FRDR 601**(par la source Pierre l'Enragé qui serait **l'exutoire principal**) et **la masse d'eau Glantine FRDR 11991** (par la source de la Glantine qualifiée **d'exutoire secondaire**), affluent de l'Orain.

3-2-2) Pour les eaux usées :

On parle ici des eaux vannes classiques auxquelles sont adjointes les eaux de vidange journalière de la piscine qui doivent être rejetées dans les eaux usées contrairement à celles de vidanges bisannuelles.

Deux possibilités citées :

- raccordement **au réseau d'assainissement de Plasne**. La STEP actuelle n'a une capacité que de 2000EH avec une capacité résiduelle de 1000EH, ce qui est insuffisant en l'état

pour les besoins du Center-Parc. **Il faudrait donc agrandir la STEP actuelle ou en construite une nouvelle de 4500 EH.**

Son rejet a lieu dans le karst ce qui n'assure aucune autoépuration complémentaire et le devenir de ces eaux reste en partie inconnu (voir fiche assainissement).

- raccordement au **réseau d'assainissement de Poligny-Tourmont. La STEP de 9000EH de capacité est vieillissante et aux capacités limitées. Elle doit être réhabilitée dans les prochaines années à venir. Il faudrait donc lui prévoir une capacité de 16000 EH.** Le rejet s'effectue en cours d'eau dans l'Orain à Tourmont (**masse d'eau ORAIN FRDR 601**).

4) Analyse et commentaires sur l'impact du projet vis-à-vis du milieu aquatique:

4-1) Prélèvements d'eau :

Le projet **semble privilégier** le raccordement au réseau du Syndicat du centre Est avec la **source de la Papeterie** liée directement à celle de l'Ain. Même si à priori les pics de consommation d'eau évalués en instantané ne semblent pas spectaculaires en valeur absolu (maximum de 20l/s), **il importe d'évaluer très précisément leurs éventuels impacts en période critique d'étiage sur le milieu très riche et fragile que constitue la Haute rivière d'Ain avec tout ce qu'il intègre de richesse biologique et en particulier aquatique.** La masse d'eau est « **Saine, Lemme, Ain de la source à la confluence Angillon** » FRDR 505, qualifiée en bon état écologique mais avec mesure SDAGE 3A11 : déséquilibre quantitatif ressource en eau qui « **nécessite d'établir et d'adopter un protocole de partage de l'eau** ». **A noter également que cette ressource est déjà, à l'heure actuelle, grandement exploitée.**

Le raccordement sur le réseau de Poligny est vaguement évoqué alors qu'à priori l'impact supplémentaire du Center-parc sur ce **captage de la nappe de Basse-Loue** serait certainement très faible, sans commune mesure avec celui possible sur la source de l'Ain. Les enjeux ne sont en rien comparables. **Le rapport ressource disponible-prélèvement plaide sans conteste pour cette dernière proposition.** Il nous semble donc important **étudier sérieusement cette solution.**

4-2) Rejets dans le milieu :

4-2-1) Impact des eaux infiltrées :

Les eaux infiltrées impactent **principalement la source principale de la Seille** (à Ladoye/Seille) dont l'atteinte du bon état de la masse d'eau FRDR 601 est déjà reportée en 2021 (état moyen actuellement). Une analyse fine des débits devrait être conduite sur cette source afin d'appréhender les plus bas débits, ainsi que leurs fréquences et durées, et donc l'impact potentiel. Il convient également de noter que sur le bassin versant de la Seille, un ruisseau est en APB, il sera donc important que les colorations le considère.

Dans une **moindre mesure, les eaux infiltrées impactent également la source de la Glantine**, cours d'eau salmonicole très riche à l'amont de Vaux/Poligny (masse d'eau FRDR 11991, état moyen bon état reporté en 2021).

Même si les eaux infiltrées le sont après traitement, il faut rester prudent **car les milieux récepteurs sont tous les deux fragiles et situés en zones salmonicole de tête de bassin**. Il faudra donc préciser les moyens de traitement avant infiltration et évaluer les impacts en étiage sur les sources.

Ces sources connaissent des **problèmes chroniques de qualité bactériologique** avec excès d'azote (épandages agricoles et autres), la qualité bactériologique de la Glantine est mauvaise et celle de la Seille passable.

4-2-2) Impact des eaux usées :

La masse d'eau risquant d'être impactée par les eaux usées est celle de l'Orain. Les deux autres propositions de Plasne et de STEP sur site semblent moins intéressantes et impliqueraient un rejet dans le karst avec tous les inconnus et risques que cela comporte.

La masse d'eau Orain **est de qualité altérée vers Poligny –Tourmont** justement à cause de l'efficacité de la STEP limitée actuellement et de rejets directs ponctuels dans Vaux/Poligny et Poligny.

Il est possible (et souhaitable) qu'une station neuve d'une capacité supérieure en EH (16000 au lieu de 9000) induise un impact plus faible sur l'Orain mais cela reste à vérifier. L'Orain dans ce secteur est un **cours d'eau à faible débit et aux étiages marqués**. Son **autoépuration naturelle est également limitée** actuellement en raison d'une morphologie dégradée par d'anciens curages. Un projet de diversification d'habitats est en cours dans le cadre du contrat Orain sur le secteur aval de la STEP de Tourmont.

Des précisions sur la **réalisation d'une nouvelle STEP** à Tourmont et le **devenir des boues de STEP** sont à apporter.

5) Conclusion :

La plus grande vigilance s'impose sur la poursuite et la conduite de ce projet pour les raisons suivantes :

- **La zone de prélèvement d'eau** qui semble privilégiée (source de la Papeterie sur la Haute Rivière d'Ain) **se situe sur un milieu riche, très sensible et fragile déjà soumis à des assecs**. Par ailleurs, cette ressource est déjà exploitée pour partie et un prélèvement supplémentaire pourrait être à l'origine de désordres écologiques. L'alternative sur le captage d'Ounans mérite toute considération.
- **Les cours d'eau amenés à recevoir les eaux infiltrées** (Haute seille et Glantine) sont aussi des têtes de bassin salmonicoles, fragiles, soumises globalement à des étiages très marqués. Des études complémentaires seront donc à mener.
- **Le cours d'eau amené à recevoir les eaux usées (L'Orain) est dégradé morphologiquement, de qualité altérée dans le secteur considéré et de faible débit en étiage.**

Le projet, bien qu'ayant choisi un site de réalisation excluant les zones naturelles, officielles et cartographiées, à protéger présente néanmoins des risques de façon indirecte sur les zones de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées. Les milieux concernés étant soit sensibles soit déjà fragilisés. Les impacts en période critique d'étiage devront être étudiés de façon très fine.